

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2025 - 5671 - 2024 B 00171 - 984 355 768 - A&C

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 8			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000		2 000		2 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153		153		153	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 153		2 153		2 153	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	63 426		63 426		63 426	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	242		242		242	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	63 667		63 667		63 667	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		65 820		65 820		65 820	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 8	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	500		500	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	500		500	
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	64 620		64 620	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600		600	
	Dettes fiscales et sociales	100		100	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	65 320		65 320	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	65 820		65 820	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

65 320

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 8			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 603		1 603	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			1 603		1 603	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 981		1 981	
Impôts, taxes et versements assimilés			100		100	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			2 081		2 081	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			478		478	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024	Exercice N-1 30/09/2023	Ecart N / N-1	
	8	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 006		1 006	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 006		1 006	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 028		1 028	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 028		1 028	
2. Résultat financier (V-VI)	22		22	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	500		500	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 608		2 608	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 108		3 108	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	500		500	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

1 006

SAS CAFEX

ANNEXE

Exercice du 09/02/2024 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 65 820.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un déficit de 500.00- Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, couvrant la période du 09/02/2024 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

La société A.C.A. a octroyé au 30 septembre 2024 un abandon partiel de son compte courant avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 1 603 euros. Ce montant a été comptabilisé en produits d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 09/02/2024 au 30/09/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		1 000		1 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 028
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Dettes fiscales et sociales	100
Total	1 728

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 09/02/2024 au 30/09/2024

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- A.C.A.2	962	66.67	1 986
- A.C.A.	67 131	66.67	19 514
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A&C
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
6 La Tremblais 35190 LA BAUSSAINE
RCS RENNES 984 355 768

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition - Affectation du résultat de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 0 €
Réserve légale : 0 €
Réserves facultatives : 0 €
Pertes : -500 €

Imputation des pertes

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 500 € de la manière suivante :
- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 500 €

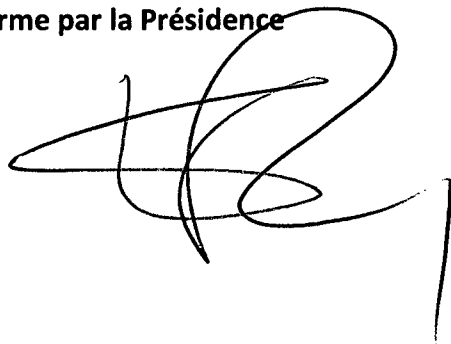
SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -500 €
Réserve légale : 0 €
Réserves facultatives : 0 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme par la Présidence



A&C
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
6 La Tremblais 35190 LA BAUSSAINE
RCS RENNES 984 355 768

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/03/2025 de l'exercice clos le 30/09/2024)

Décision - Affectation du résultat de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 0 €
Réserve légale : 0 €
Réserves facultatives : 0 €
Pertes : -500 €

Imputation des pertes

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30/09/2024 s'élevant à 500 € de la manière suivante :
- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 500 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -500 €
Réserve légale : 0 €
Réserves facultatives : 0 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

La Collectivité des Associés prend acte, que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Présidence

Monsieur Aurélien ROLLAND

